

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 4 novembre 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussièrès
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2019-11-287 Ouverture de la session**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

### **2019-11-288 Adoption de l'ordre du jour du 4 novembre 2019**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session

Adoption de l'ordre du jour du 4 novembre 2019

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 7 octobre 2019

Résolution: Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 22 octobre 2019

Résolution: Adoption du procès-verbal du 22 octobre 2019

**CORRESPONDANCE** (Liste remise à chacun)

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et Administration**

Adoption du règlement numéro 244-2019 : Traitement UV

Résolution : Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires

Fermeture du bureau municipal «Période des Fêtes»

Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2020

Résolution : Don à Opération Nez rouge

Résolution : Contrat d'entretien PG Solutions

##### **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

Suivi d'une rencontre : Projet de régie incendie « Secteur sud »

Suivi : Demande de subvention à l'Agence 9-1-1 : Volet 3

##### **Transport routier et voirie locale**

Résolution : Ajustement du kilométrage : Contrat chemins d'hiver

Résolution : Demande de déneigement Chemin Ally

Résolution : Travaux voirie : Bris forts vents du 1<sup>er</sup> novembre

##### **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

Résolution : Contrat de récupération pour l'année 2020

Résolution : Offre de service : Cueillette des ordures pour 2020

Résolution : Demande d'une contribution du RPGLSF

##### **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Résolution : Dépôt du rapport du CCU : Dossier Éric Lessard

Résolution : Décision dérogation mineure Éric Lessard

Résolution : Dispense de lecture règlement 244-2019

Résolution : Adoption du règlement 244-2019

##### **LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

Résolution : Installation d'arbre de Noël

Résolution : Demande de don : Noël des enfants

**Résolution : Paiement des comptes du 8 octobre au 4 novembre 2019**

Questions des élus et employés

Questions des personnes présentes

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

**2019-11-289 Dispense de lecture du procès-verbal du 7 octobre 2019**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

**2019-11-290 Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2019**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

Adoptée.

**2019-11-291 Dispense de lecture du procès-verbal du 22 octobre 2019**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

**2019-11-292 Adoption du procès-verbal du 22 octobre 2019**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019.

Adoptée.

**CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

**2019-11-293 Résolution : Dépôt : Déclaration des intérêts pécuniaires**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer que tous les élus municipaux ont procédé au dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires, ce jour, le tout dans les délais requis par la loi.

Le ministère des Affaires municipales sera informé du dépôt de ces déclarations.

Adoptée.

#### **2019-11-294 Fermeture du bureau municipal «Période des Fêtes»**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de confirmer que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes à compter du 19 décembre 2019 jusqu'au 6 janvier 2020.

Adoptée.

#### **2019-11-295 Résolution : Calendrier des séances ordinaires 2020**

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le conseil municipal décrète le calendrier suivant pour les séances ordinaires de l'année 2020 :

Généralement, les réunions ont lieu les premiers lundis de chaque mois, à 19 h, sauf avis contraire :

13 janvier (2 <sup>e</sup> lundi)	3 février	2 mars
6 avril	4 mai	1er juin
6 juillet	10 août (2 <sup>e</sup> lundi)	8 septembre (mardi)
5 octobre	2 novembre	7 décembre

Un avis mentionnant ces dates et heures sera affiché aux endroits habituels, tel que prévu par la loi.

Le calendrier peut être modifié par résolution du conseil en cours d'année. Les dates modifiées devront être publiées.

Adoptée.

#### **2019-11-296 Résolution : Don à Opération Nez rouge**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement de faire un don de 100 \$ à l'organisme « Opération Nez rouge ».

Les revenus de cette levée de fonds seront remis à l'Association des Grands Frères et Grandes Sœurs des Appalaches.

Adoptée.

#### **2019-11-297 Résolution : Contrat d'entretien PG Solutions**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des logiciels avec PG Solutions qui se détaille ainsi :

- Contrat soutien et logiciel « Accès-cité territoire : 1 430 \$
- Contrat soutien et logiciel de comptabilité « Accès-Cité » : 5 505 \$
- Contrat soutien et logiciel « Unité d'évaluation en ligne » : 490 \$
- Contrat renouvellement antivirus : 120 \$

En plus du service de soutien des logiciels et équipements, ce service inclut maintenant les formations à distance sur les nouveautés des modules.

Ce montant totalisant 7 545 \$ sera inscrit au budget 2020.

Adoptée.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Suivi d'une rencontre : Projet de régie incendie « Secteur sud »**

Un suivi est donné aux gens présents relativement à une rencontre ayant eu lieu le 28 octobre dernier, réunissant les maires et les directeurs généraux du Secteur sud, relativement au projet d'une régie incendie pour le Secteur sud.

Un questionnaire sera transmis par le préventionniste de la MRC. Une prochaine rencontre avec les intervenants sera fixée sous peu.

### **Suivi : Demande de subvention à l'Agence 9-1-1 : Volet 3**

La directrice générale informe les élus que la demande de subvention soumise à l'Agence 9-1-1, dans le cadre du programme « demande de soutien financier en matière de sécurité civile » a été transmise le 17 octobre dernier. Certaines questions ont été soulevées par les analystes de l'agence et les réponses ont été transmises sans délai.

Le 31 octobre 2019, la municipalité est informée que notre demande de subvention de 30 000 \$, pour un projet de 60 000 \$ est acceptée. Il y a donc lieu de débiter les démarches en lien avec le projet soumis à l'effet d'améliorer nos équipements municipaux, afin de répondre aux exigences du ministère de la sécurité civile.

### **2019-11-298 Demandes d'estimés : Achat d'équipements**

Il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à obtenir un estimé chez le Pro du CB, pour l'achat d'un propulseur (booster) de cellulaire pour l'édifice communautaire.

Également, il est convenu de demander un estimé à des fins budgétaires à l'entrepreneur électricien N. Faucher Inc. pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour le centre communautaire.

Les offres déposées devront être transmises à notre consultant en sécurité civile, M. Serge Morin, pour valider la conformité des équipements proposés.

Adoptée.

## **TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE**

### **2019-11-299 Résolution : Ajustement du kilométrage : Contrat chemins d'hiver avec Construction Réal St-Laurent**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement de mandater la directrice générale à vérifier les longueurs de chemins qui sont déneigés selon le contrat intervenu avec Construction Réal St-Laurent.

En effet, le représentant de cette entreprise, M. Jean-François Gagnon nous informe que certains tronçons véritablement déneigés ont des longueurs différentes que celles inscrites dans le contrat.

Il y a donc lieu d'ajuster les longueurs, le cas échéant, afin de représenter plus fidèlement la réalité et payer le véritable coût selon le tarif du kilométrage établi dans le contrat.

Adoptée.

### **2019-11-300 Demande de déneigement Chemin Ally**

Attendu la réception d'une demande de propriétaires du Chemin Ally d'entretenir ce chemin privé pour la prochaine saison hivernale;

Attendu que les propriétaires annexent à leur demande, une soumission pour le déneigement de ce tronçon d'une longueur de 0,5 kilomètre, laquelle s'élève à 2 400 \$ (sans sablage) ou à 2 800 \$ sablage inclus;

Attendu que les élus municipaux sont informés qu'une seule résidence est habitable quatre saisons et que les autres immeubles sur ce chemin sont des roulottes;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu majoritairement que le conseil refuse de prendre à sa charge l'entretien hivernal du Chemin Ally.

Cependant, si les propriétaires du secteur nous confirment qu'ils ont choisi d'octroyer un contrat pour toute la saison hivernale, le conseil est disposé à contribuer pour un montant de 300 \$, avec une preuve de la signature d'un contrat avec un entrepreneur.

Adoptée.

### **Suivi : Bris dans les chemins municipaux : Forts vents du 1<sup>er</sup> novembre**

Les élus sont informés que les forts vents du 1<sup>er</sup> novembre dernier ont causé plusieurs bris dans les chemins municipaux. Les employés municipaux se sont affairés à couper les arbres tombés et nuisibles dans les chemins municipaux. Il y a lieu de procéder à des interventions de voirie, puisque la pluie a occasionné des bris sur la voie carrossable de certains rangs.

### **2019-11-301 Résolution : Réparation de chemins municipaux**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'autoriser l'inspecteur municipal à louer la machinerie nécessaire et procéder à l'achat de gravier pour procéder aux réparations des chemins municipaux sans délai.

Le maire et l'inspecteur ont visité les chemins du territoire pour ciblés les endroits où une excavatrice est requise, ainsi que les secteurs où du rechargement de gravier est nécessaire.

Les travaux ciblés par le maire et l'inspecteur en voire seront exécutés dans les chemins suivants : Chemin du Lac-des-Ours, Chemin du Hameau, 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang, Rang B-et-C et le 3<sup>e</sup> Rang.

Ces travaux sont requis suite au bris dans les chemins municipaux causés par les forts vents et la pluie le 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Il est convenu d'allouer un budget d'environ 6 000\$ pour procéder à ces interventions.

Adoptée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **2019-11-303 Résolution : Offre de service de cueillette de récupération pour l'année 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service déposé par TORA pour le service de cueillette de récupération pour l'année 2020. L'offre de service s'élève à 15 600 \$ avant taxes, payable en douze versements mensuels égaux.

En plus des chemins où la cueillette avait lieu les années passées, cette offre inclut maintenant la cueillette de la récupération du Chemin de la Pointe-aux-Cèdres, du Chemin Ally et du Chemin Lacroix.

Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Ste-Praxède le contrat à intervenir.

Adoptée.

#### **2019-11-304 Résolution : Offre de service : Cueillette des ordures 2020**

Attendu que le conseil municipal implantera la cueillette du compost au printemps 2020;

Attendu que cette troisième cueillette impliquera une modification au contrat de cueillette des ordures ménagères afin de pourvoir à celle du composte au printemps 2020;

Attendu que le conseil a choisi de demander à l'entreprise TORA de soumettre un prix pour la cueillette des ordures uniquement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mai 2020;

Attendu que l'offre déposée pour cette période s'élève à 13 750 \$ avant taxes;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de TORA selon le prix  
soumis de 13 750 \$, payable en cinq versements égaux.

Ce prix comprend la cueillette des ordures aux deux semaines pour la période  
citée, ainsi que la cueillette des sapins de Noël en janvier 2020 et une cueillette  
pour les objets encombrants en mai 2020.

Au moment de l'implantation de la cueillette et le transport du compost, un  
nouveau contrat devra être conclu.

Un contrat pour cette période de cinq mois devra être conclu entre la  
Municipalité et l'entreprise TORA. Le maire et la directrice générale sont  
mandatés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir.

Adoptée.

#### **2019-11-305 Résolution : Demande d'une contribution du RPGLSF**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement que le conseil contribuera à raison de 2 500 \$ pour le  
regroupement de protection du Grand lac St-François (RPGLSF), pour la  
prochaine saison.

En ce sens, il est convenu d'inclure ce montant aux prévisions budgétaires de  
l'année 2020.

Adoptée.

#### **2019-11-306 Résolution : Demande de rencontre avec le RPGLSF**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Praxède adresse une  
demande au regroupement de protection du Grand lac St-François (RPGLSF) à  
l'effet qu'une rencontre ait lieu avec les représentants municipaux de chacune  
des municipalités, afin de mieux être informés des actions entreprises par cette  
association.

Adoptée.

### **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **2019-11-307 Dépôt du rapport du CCU. : Dérogation mineure M. Éric Mercier-Lessard**

Attendu que le lot faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est le lot  
5 689 272 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac,  
situé à l'adresse du 5871, route 263 (anciennement connu comme étant le lot  
13A-4-1 du rang 1, au Canton de Price dans la circonscription foncière de  
Frontenac, avant la rénovation cadastrale), propriété de Gestion de Éric Mercier-  
Lessard inc.;

Attendu que cette dérogation mineure a pour but de reconnaître des droits de  
construction sur le lot le lot 13A-4-1 du rang 1 au Canton de Price dans la  
circonscription foncière de Frontenac, qui a été créé sur la foi d'un plan fourni

par l'arpenteur Michel Perreault et pour lequel le permis 2002-43 a été accordé en 2002;

Attendu que l'arpenteur-géomètre a indiqué à la municipalité que ce lot bénéficiait d'un privilège au lotissement selon l'article 256.2 de la L.A.U.;

Attendu que le refus de cette dérogation sur une opération cadastrale effectuée en 2002, lui causerait un préjudice sérieux, car son projet de construction deviendrait impossible alors que le nouveau propriétaire a investi une somme considérable pour cet immeuble, croyant qu'il pourrait démolir le chalet existant pour y construire un nouveau chalet;

Attendu que le conseil a accordé une dérogation mineure similaire le 9 novembre 2015 par la résolution numéro 2015-11-230 sur le lot 5 689 273 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac alors qu'il était désigné comme étant le lot 13A-4-2 du Rang 1 au Canton de Price dans la circonscription foncière de Frontenac, créé par cette même opération cadastrale en 2002, afin de régulariser la situation et permettre éventuellement la construction d'un bâtiment principal.

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Que les membres du CCU reconnaissent que le permis de lotissement de 2002 a été émis de bonne foi par la Municipalité, compte tenu des prétentions de l'arpenteur-géomètre mentionné au dossier, et recommandent au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure;

Adoptée.

### **2019-11-308 Décision : Dérogation mineure M. Éric Mercier-Lessard**

Attendu la demande de dérogation mineure déposée par M. Éric Mercier-Lessard, représentant de Gestion Éric Mercier-Lessard inc., propriétaire du 5871, Route 263 à Ste-Praxède;

Attendu que cette dérogation mineure a pour but de reconnaître le lot 5 689 272, au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac, (anciennement connu comme étant le lot 13A-4-1 rang 1, du Canton de Price, dans la circonscription foncière de Frontenac avant la rénovation cadastrale) qui a été créé sur la foi d'un plan fourni par l'arpenteur Michel Perreault et pour lequel le permis 2002-43 a été accordé en 2002;

Attendu que l'arpenteur-géomètre a indiqué à la municipalité que ce lot bénéficiait d'un privilège au lotissement selon l'article 256.2 de la L.A.U.;

Attendu qu'il est opportun que la Municipalité de Ste-Praxède confère à ce lot les droits de reconstruction possible, tant pour une nouvelle construction d'un bâtiment principal que pour une reconstruction suite à un sinistre;

Attendu que le refus de cette dérogation occasionnerait un préjudice sérieux au nouveau propriétaire ;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande aux élus municipaux d'accepter cette dérogation;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Jean-François Roy



Et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure pour la propriété située au 5871, Route 263 à Ste-Praxède et de ce fait, de reconnaître un droit de reconstruction sur le lot 5 689 272 au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac (anciennement connu comme étant le lot 13-A-4-1 du rang 1, Canton de Price dans la circonscription foncière de Frontenac).

Adoptée.

**2019-11-309 Résolution : Dispense de lecture du règlement 244-2019**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du règlement numéro 244-2019 relatif à l'installation, utilisation et entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet, puisque tous les élus reconnaissent en avoir reçu une copie préalablement à son adoption.

Le projet de règlement est disponible dans la salle du conseil pour consultation par le public.

Adoptée.

**2019-11-310 Adoption du règlement numéro 244-2019 relatif à l'installation, utilisation et entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet**

Attendu les pouvoirs attribués à la municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

Attendu que la Municipalité est responsable de l'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q., c. Q-2, r. 22; ci-après le « Règlement »);

Attendu que la Municipalité doit également prendre les moyens qui s'imposent pour faire cesser les nuisances et les causes d'insalubrité conformément à l'article 3 du Règlement et à la Loi sur les compétences municipales;

Attendu que le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;

Attendu qu'en matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas;

Attendu que, pareillement, il n'existe pas de droit acquis à la pollution de l'environnement;

Attendu que la Municipalité désire s'assurer de l'entretien adéquat des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

Attendu l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que « toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système privé de traitement des eaux usées »;

Attendu l'article 95 de la Loi sur les compétences municipales qui prévoit que « toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences » et qu'à ces fins, « les employés de la municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable »;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 octobre 2019;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 244-2019 du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède soit adopté.

Les élus reconnaissent avoir reçu copie intégrale dudit règlement. Le libellé complet du règlement numéro 244-2019 se retrouvera dans le livre des règlements municipaux.

Adoptée.

## **LOISIRS ET CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

### **2019-11-311 Résolution : Installation d'arbre de Noël**

Il est résolu par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement que Gilles Jacques soit mandaté à fournir et installer un arbre de Noël en façade de l'édifice communautaire, selon un montant fixe de 150 \$.

Adoptée.

### **2018-11-312 Résolution : Demande de don : Noël des enfants**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu majoritairement (la conseillère Jacqueline Demers, membre du comité des loisirs, ne vote pas, ni ne participe aux délibérations concernant l'adoption de cette résolution) que le conseil municipal participe financièrement à la fête de Noël des enfants de Ste-Praxède, qui se tiendra dimanche le 8 décembre 2019.

En ce sens, un don de 400 \$ sera versé au comité des Loisirs de Ste-Praxède.

Adoptée.

### **2019-11-313 Résolution : Paiement des comptes au 4 novembre 2019**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 8 octobre au 4 novembre 2019, laquelle s'élève à 86 988,50 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

## **Questions des élus et employés**

### **2019-11-314 Photos aériennes**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de se procurer, au coût de 200 \$, deux photos aériennes du village de Sainte-Praxède, proposées par l'entreprise Air Photos Inc.

Adoptée.

## **Questions des personnes présentes**

M. Jean-Louis Bertrand, résident au 4691, Chemin Thibodeau, informe le conseil qu'il a appris, il y a quelques années, que la propriété où il habite, n'aurait pas de droit de reconstruction advenant un sinistre. M. Bertrand demande aux élus d'intervenir dans ce dossier afin de protéger ses droits de reconstruction. Il informe également les élus que d'autres immeubles du même secteur seraient dans la même situation.

### **2019-11-315 Demande d'avis juridique**

Attendu que Monsieur Jean-Louis Bertrand, demeurant au 4691, Chemin Thibodeau, expose une problématique quant au terrain où il habite, concernant l'absence de droits acquis en matière de construction advenant un incendie;

Attendu que Monsieur Bertrand aurait été informé de cette situation par l'entremise de l'ancien inspecteur en bâtiment, Monsieur Guy Fournier;

Attendu que Monsieur Bertrand informe les élus que quelques terrains du secteur du Chemin Thibodeau seraient dans la même situation;

Attendu que Monsieur Bertrand juge qu'il subirait un préjudice sérieux si le droit de reconstruction n'était pas envisageable;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement de demander un avis juridique pour valider la situation de la propriété de Monsieur Bertrand et celles du secteur du Chemin Thibodeau, lesquelles n'auraient pas de privilèges à la reconstruction advenant un sinistre majeur, puisque ces propriétés ont été morcelées après l'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC.

Les élus mandatent Me Anne-Marie Lessard, avocate, à rédiger un avis juridique pour valider si la reconstruction pourrait être possible suite à un incendie pour les terrains concernés.

La directrice générale est autorisée à fournir à Me Lessard, les notes manuscrites de l'ancien inspecteur M. Guy Fournier, lequel avait informé Monsieur Bertrand de la situation de son immeuble.

Adoptée.

**2019-11-316 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21 h.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*